

Comment organiser un atelier hors les murs dans un Parc naturel régional ou dans une Petite ville de demain ?

L'enseignement supérieur et les territoires se rencontrent...







© Marie-Asma Ben Othmen, PNR Boucles de la Seine normande

Webinaire du 18 avril 2024





COMMENT ORGANISER UN ATELIER HORS LES MURS DANS UN PARC NATUREL RÉGIONAL OU DANS UNE PETITE VILLE DE DEMAIN ? L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LES TERRITOIRES SE RENCONTRENT

Mots clés: enseignement supérieur, recherche, paysage, aménagement du territoire, urbanisme, architecture, agronomie, biodiversité

LIENS UTILES

Accéder aux synthèses des webinaires :

https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire

S'inscrire à la newsletter de la Fédération des Parcs :

https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter

Chaîne YouTube #Inventer Demain:

https://www.youtube.com/watch?v=EtUAlk3xdZU&list=PLNc 1dg3gWHcDurnOpwEeiEAyZWWdlP4Z

FOND DOCUMENTAIRE

- Une vidéo « Inventer Demain » sur YouTube : Des étudiants à la rencontre des habitants à Duclair dans le Parc des Boucles de la Seine normande : ici
- Appel à manifestation d'intérêt 2024 des ateliers hors les murs : ici
- Carnet de route des 32 premiers ateliers hors les murs : ici
- Lettre d'information le Lien paysage de janvier 2024 : ici
- Synthèse du webinaire « retour d'expériences sur les ateliers hors les murs » du 13 septembre 2023
 ici
- Synthèse du webinaire « les ateliers hors les murs, leviers des dynamiques territoriales » du 23 mars 2023 : <u>ici</u>

CONTACT:

Bastien Galant, enseignement supérieur-recherche - bgalant@parcs-naturels-regionaux.fr - 06.59.61.58.81

Fabien Hugault, chartes-enseignement supérieur - fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr - 06.99.93.82.91

Nicolas Sanaa, aménagement du territoire - nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr - 06.99.94.42.42

I. CHRONIQUE DES PARCS

Présentation de la Plateforme Habiter Parc

Par Ophélie Peirin, chargée de mission marketing territorial à la FPNRF

Le réseau des Parcs expérimente une **plateforme Habiter Parc**, outil destiné à favoriser une **meilleure perception du territoire**. Cela a pour ambition de permettre aux habitants et aux porteurs de projets d'appréhender et de comprendre l'ensemble de l'offre territoriale. Elle comprend en particulier du contenu caractéristique des Parcs, des petites annonces d'habitat à rénover ou de commerces à reprendre, une carte interactive et des exemples de projets d'aménagement (vidéos Inventer Demain).

La Fédération réalise un travail d'accompagnement et anime un comité de pilotage au côté de Parcs pilotes : la Brenne, les Préalpes d'Azur et la Chartreuse. Pour chaque Parc, des informations utiles sont sélectionnées selon diverses entrées : connaissance à travers des fiches pédagogiques, participation citoyenne dans le cadre de projets de développement local et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. Chaque Parc dispose d'une page avec une présentation, des chiffres clés (nombre d'habitants, de communes...) et des fiches thématiques. L'enjeu est de mettre en réseau les acteurs dynamiques du territoire et de structurer l'offre et la demande dans chaque Parc (réseaux d'architectes, d'artisans, distributeurs de matériaux, culture, agricultures, etc.).

Depuis avril 2024, dans le cadre d'un stage de fin d'étude (6 mois) en master gestion des territoires, Ange-Laurène à rejoint la Fédération sous la supervision de la chargée de mission marketing territorial. Elle travaille sur un inventaire des démarches de structuration de l'offre locale afin d'accompagner le réseau, de développer, et d'alimenter l'outil Habiter Parc.

Lien d'accès à la plateforme : https://www.habiter-parc.fr

Actualités juridiques

Par Jean Philippe Strebler sur l'affichage publicitaire

En regard de la décentralisation du pouvoir de police en matière d'affichage publicitaire, il existe un enjeu pour les collectivités de s'organiser pour appliquer cette compétence.

La commune d'Ibos, dans les Hautes Pyrénées, a été condamnée en novembre dernier par la Cour administrative d'appel de Bordeaux, au démontage d'une enseigne existant depuis les années 1970, dans la zone commerciale du Méridien. Malgré la délivrance d'un permis de construire à l'époque de sa construction, le maire, sur un recours de l'association France Nature Environnement, a été dans l'obligation d'assurer le démontage de l'enseigne qui ne correspondait pas (depuis longtemps) aux règles nationales qui lui étaient applicables.

 \rightarrow Les dispositifs publicitaires (et les enseignes) peuvent et doivent être mis en conformité, quelle que soit l'ancienneté de leur installation.

Contester la légalité des règlements de publicité, au motif qu'ils font entrave à l'exercice de leur profession est un exercice auquel se livrent certains afficheurs. Jusqu'à présent, ces recours sont généralement rejetés par le juge administratif. Pour une fois, la cour administrative d'appel de Nantes (avril 2024), a relevé, pour le règlement métropolitain de Brest, un écart de traitement "trop important" entre les règles locales applicables à la publicité "classique" et celles qui concernent les publicités "numériques". Il y a quelques années, la cour administrative d'appel de Nancy avait au contraire admis la pertinence d'un écart de traitement dans le règlement local de publicité de Metz qui avait limité à 2 m² la surface unitaire des publicités numériques alors que celle des autres publicités était limitée à 8 m²... précisément ce que la cour administrative d'appel de Nantes a reproché au règlement brestois... Les cours ne sont donc pas tout à fait unanimes...

→ Les RLP en parc naturel régional ne sont jamais tenus de "réintroduire" des possibilités d'installation de publicités numériques, même s'ils admettent certaines formes de publicité : sans RLP, toute publicité est interdite en agglomération de Parc naturel régional !

Par Maître Florian Ferjoux de Gossement Avocats sur les coupes rases

Pour les Parcs qui ont des territoires forestiers importants, les coupes rases présentent des enjeux paysagers et touristiques forts, en particulier sur les territoires vallonnés qui offrent des points de vue sur les forêts.

Les coupes rases sont encadrées juridiquement

- par le Code forestier (article L. 124-5) : Pour certaines forêts qui ne disposent pas de plan de gestion durable (article L.124-1), on peut mettre en place une autorisation spécifique pour les coupes rases, au-delà d'un certain seuil défini à l'échelle départementale.
- par le Code de l'environnement à propos de leur impact environnemental (article R. 122-2), mais seulement lorsqu'elles dépassent les 0,5 ha et sont menées en vue de la reconversion des sols (donc non applicables pour les coupes commerciales).

Un arrêt du Conseil d'État en février 2024 valide le régime juridique actuel des coupes rases. Cet arrêt à été suscité par le PNR du Morvan qui demandait un renfort de l'évaluation de leur impact environnemental. Bien que le Conseil d'Etat n'a pas donné suite à la requête du Parc du Morvan, le débat à été ouvert.

- → Au titre de la procédure de "clause filet" (décret n° 2022-422 du 25 mars 2022 relatif à l'évaluation environnementale des projets), certains projets de coupes rases pourraient être soumises à autorisation environnementale en regard des circonstances locales du projet, comme la sécurité pour le risque avalanche par exemple.
- → Proposition de loi soumise à l'Assemblée Nationale (n°2194 déposée le 13 février 2024 portant sur la modification de la politique forestière pour répondre aux enjeux d'adaptation des forêts au changement climatique) pour mieux réglementer les coupes rases en les définissant précisément et en créant un régime juridique spécifique pour les limiter.

D'autres modèles existent, notamment dans le Vorarlberg où les coupes rases sont proscrites et où la filière bois se développe autrement, en favorisant le prélèvement.

Aides-territoires : la plateforme pour trouver des financements et valoriser vos aides ! Par Céline ROLLAND, chargée de déploiement d'Aides-territoires, MTECT

Aides-territoire est un outil numérique public et gratuit à destination des collectivités, pour trouver des aides financières et en ingénierie, quelles qu'elles soient. Née en 2018 du constat que la recherche d'aides était chronophage et complexe pour les collectivités, cette plateforme sert à centraliser des aides mais aussi à les valoriser. Elle comporte un moteur de recherche par thématique et territoire, des alertes, un espace de travail collaboratif, des exemples de projets financés et un blog pour les ressources numériques. La Plateforme regroupe une base de plus de 4000 aides avec presque 11 000 communes et plus de 1000 EPCI (60% de communes rurales de moins de 2000 habitants qui possèdent peu d'ingénierie dédiée à la recherche d'aides). Elle est financée par le MTECT, l'ANCT et France Mobilité. Les Parcs Naturels Régionaux sont également invités à y référencer leurs aides pour améliorer l'exhaustivité de la plateforme. Même si les PNR sont déjà des interlocuteurs bien identifiés par les porteurs de projets, l'objectif est de leur permettre d'identifier les différents accompagnements et complémentarité entre les dispositifs grâce à un outil numérique collaboratif et unique.

Pour contribuer sur Aides-territoires, il suffit de se <u>créer un compte</u> et choisir "Publier des aides" lors de l'inscription. Il suffira ensuite de compléter un formulaire pour référencer chaque dispositif. Un tutoriel est également à votre disposition <u>ici</u>.

Observatoire des Parcs naturels régionaux

Par Sibylle David, stagiaire FPNRF

Étudiante en dernière année d'Aménagement et Urbanisme à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sibylle a récemment rejoint l'Observatoire des Parcs naturels régionaux auprès de Fabien Hugault et Léa Roumazeilles. Depuis un an et demi, l'Observatoire des Parcs naturels régionaux à pour ambition de produire des données à l'échelle des 58 Parcs, sur différentes thématiques, afin de caractériser et de valoriser ce que sont les Parcs. Les Parcs reflètent la diversité des paysages ruraux et à ce titre, il est important de rendre compte de leurs dynamiques d'évolution. L'enjeu de ce stage de fin d'étude est ainsi de travailler sur le tableau de bord pour la production et l'analyse des données sur les Parcs.

Histoire de territoires : les Ateliers Hors les Murs, histoire(s) sans fin

Par Marc Verdier architecte et maître de conférence à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy

Dans les écoles, on parle beaucoup des restitutions et donc de la fin des Ateliers Hors les murs. Or, ces restitutions ne sont pas des fins, elles sont le commencement d'autres choses. L'accumulation des diversités d'Ateliers contribue à la production de connaissance globale pour la recherche, pour les Parcs, pour les écoles et pour les territoires. Ils permettent des perméabilités de cultures autour du paysage et des patrimoines, dans un esprit de convivialité essentiel.

Les Ateliers Hors les murs apportent différentes fins et commencements :

- Les restitutions du premier diagnostic de territoire et la transmission des apports de l'immersion permettent un gain d'autonomie pour les étudiants au contact des acteurs du territoire.
- La confrontation à une approche globale par le projet de territoire est un outil pour inventer les territoires de demain adaptés aux ambitions et aux réalités du terrain.
- Les jurys en situation universitaire déplacent les réflexions des acteurs du territoire en leur apportant un autre cadre de pensée, avec une liberté de penser et de se projeter.
- Retourner sur les territoires permet de s'adresser à tous les habitants et donc à d'autres publics

Les Ateliers Hors les Murs sont ainsi des moments de déclenchement pour les territoires et les parcours des étudiants.

II. LES ATELIERS HORS LES MURS

Présentation de l'appel à candidature des ateliers hors les murs

Par Bastien Galant et Fabien Hugault, chargés de mission enseignement supérieur à la FPNRF

Le principe des Ateliers Hors les murs est d'immerger, en même temps, des étudiants de disciplines différentes dans des territoires de Parcs naturels régionaux, de Petites villes de demain ou de Parcs nationaux, pour réfléchir au projet local sous des angles très variés. Les étudiants combinent une expérience de terrain avec un travail collectif de production d'un diagnostic et d'hypothèses de développement local adapté au territoire.

Plus de 40 Ateliers Hors les murs ont déjà été organisés sur ce modèle avec plus de 1000 étudiants. Le principe est d'établir un rapport gagnant-gagnant pour les étudiants qui expérimentent sur un terrain réel et le territoire qui bénéficient d'un regard extérieur et créatif. La Fédération anime l'appel à projet et intervient en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des Parcs et des établissements d'enseignement supérieur volontaires (mise en contact des écoles avec les territoires, dossiers de candidatures, recherche de financements). Elle encourage les écoles à travailler sur de nouveaux territoires relativement loin de leur propre contexte afin de favoriser une ouverture et une découverte plus grande. L'immersion d'au moins une semaine sur le territoire est en effet quelque chose d'essentiel pour la qualité du rendu. Les universités et les communes soulignent cependant le frein financier de l'hébergement sur l'ensemble de la semaine dans

ce cas. L'association des partenaires locaux au montage budgétaire de l'atelier permet cependant de surmonter cette contrainte.

La Fédération lance entre 2 et 3 vagues de candidatures par an. Les prochains dépôts de candidature seront les 14 juin et 27 septembre 2024. Le dossier de candidature doit comporter :

- les partenaires mobilisés,
- la problématique et les enjeux,
- le terrain d'étude,
- un budget prévisionnel

Le comité de suivi propose ensuite des recommandations pour améliorer le déroulé des ateliers et accorde une bourse de 2500 euros aux dossiers sélectionnés. Il n'y a pas de corrélation obligatoire entre la date de candidature et le début des ateliers.

L'appel à candidature est lancé pour 2024 et 2025 en partenariat avec le ministère de la Culture, de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et l'Office français de la biodiversité. En 2024, la Fédération revalorise la bourse de 1000 euros à hauteur de 2 500 euros (soit environ 30% du coût total d'un atelier) pour les projets dans les périmètres de Parcs. Pour les communes des Parcs et les Petites villes de demain hors périmètre de Parc, la Fédération assiste les porteurs de projet pour la mise en réseau, la recherche de financements et la valorisation des résultats.

La nouveauté de l'appel à candidature 2024 se trouve dans le lancement d'ateliers thématiques sur la biodiversité, en partenariat avec l'OFB et le MTECT, pour intégrer les questions écologiques dans l'aménagement du territoire. Ces ateliers auront pour but de croiser les regards avec des formations en écologie territoriale, non intervenues dans les Ateliers Hors les murs jusque-là. Ces Ateliers pourront traiter de questions d'agro-écologie, de santé, ou de renforcement des dynamiques d'ABC par exemple. Il est possible de se rapprocher dès à présent de la Fédération pour identifier des écoles volontaires et réfléchir à un sujet d'étude.

Contribution des Ateliers Hors les murs aux Petites villes de demain

Par Emmanuelle Le Bris, directrice adjointe du programme PVD à l'ANCT

Les Ateliers Hors les murs peuvent être mobilisés dans les périmètres des Parcs mais aussi en dehors dans les Petites villes de demain, en partenariat avec l'ANCT. Ils sont particulièrement intéressants pour les communes en manque d'ingénierie territoriale. La mobilisation des étudiants relève d'une forme originale d'ingénierie territoriale pour aider les communes en phase de définition de leur projet de territoire et orienter positivement leurs investissements. Plusieurs exemples peuvent être mobilisés pour le montrer : Plombière-les-bains dans le Parc des Ballons des Vosges sur les thématiques de l'eau, de la qualité de l'espace public, la revitalisation des centres bourgs ; Rives-en-Seine dans le Parc des Boucles de la Seine normande sur l'identité de la commune nouvelle et des connexions entre espaces urbains ou encore à Bourg-Saint-Maurice dans le Parc des Pyrénées catalanes sur le devenir d'une station de sports d'hiver.

III. PARTAGE D'EXPÉRIENCE DE L'ATELIER HORS LES MURS À SEGONZAC

Par Laurent Georges, Maire de Segonzac ; Nathalie Michaud, Directrice générale des services de Segonzac ; François Pouthier, enseignant à l'Université Bordeaux Montaigne ; Constance Michaux, étudiante à Sciences Po Bordeaux ; Loé Desvignes, cheffe de projet Petites Villes de Demain à Grand Cognac

Segonzac, ancien chef-lieu de canton, est une commune de Nouvelle Aquitaine, dans le département de la Charente. Elle fait partie du territoire de la Grande Champagne et se situe à 12km au sud-est de Cognac et est rattachée à la communauté d'agglomération de Grand Cognac (55 communes). La commune de 319 ha et 2100 habitants fait partie de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ainsi que du dispositif Petite Ville de demain. Elle est labellisée "Cittaslow" : ville du bien vivre et dans ce sens, l'ensemble des actions menées par la municipalité sont toutes élaborées dans le respect de l'environnement, la préservation et la valorisation du patrimoine. La majeure partie de son activité économique est tournée autour de la viticulture en lien avec les produits phare du territoire, le Cognac et le Pinot. La commune abrite un campus universitaire spécialisé en droit des spiritueux, en plus de nombreux équipements et commerces. Le centre-bourg se compose d'un cœur dense complété par une trentaine de hameaux, majoritairement composés de propriétés viticoles.

Depuis plusieurs années, la commune mène des réflexions sur la réalisation d'espaces de nature dans un contexte où le territoire est directement en prise avec les vignobles et dispose de peu d'espaces naturels accessibles. Pour cela, elle intègre des espaces végétalisés dans ses aménagements et à acquis un espace de nature en centre bourg destiné à créer un maillage de parcs et sur lequel des aménagements sont envisagés.

Un Atelier hors les murs a eu lieu entre 2022 et 2024 en partenariat avec :

- l'Université Montaigne de Bordeaux (2 master de l'IATU, en urbanisme et aménagement et 1 master en ingénierie de projet culturels et interculturels)
- Science Po Bordeaux (master management de projets culturels et développement des territoires).

Ces masters avaient déjà l'habitude de travailler ensemble au cours de modules d'application pour accompagner des acteurs du territoire dans leurs projets locaux. Cependant, l'interdisciplinarité permet de croiser les approches et les regards pour arriver à des propositions optimisées pour le territoire.

L'idée de ces ateliers était de faire travailler les étudiants sur la création d'un espace de nature en cœur de bourg. Un travail de terrain à été mené, constitué d'un arpentage des rues, de la concertation avec les habitants et les acteurs locaux, ainsi que des analyses cartographiques et statistiques. Ce diagnostic a pointé le manque de lien social au sein de la commune. Les étudiants ont proposé de créer un Parc urbain, accessible par des liaisons douces ou par un parcours géo-culturel dans les venelles, afin de renforcer le lien social et les actions culturelles. L'atelier à été prolongé sur l'année scolaire 2023-2024 sur la proposition des étudiants, afin de présenter un projet plus opérationnel. La durée de ces ateliers a permis aux élus de prendre le temps d'analyser les différents scénarii proposés.

Plusieurs éléments sont à retenir de cette expérience :

- La question du temps long avec une immersion et un retour régulier sur le terrain a permis d'affiner les propositions. Ce temps permet une appropriation fine des questions relevées.
- Le regard extérieur des étudiants permet d'élargir les points de vue des acteurs du territoire vers des questions et des échelles plus larges.
- Pour les étudiants, l'apport principal était la responsabilisation et la prise en compte de leur parole et de leur expertise par les acteurs du territoire.

Données techniques :

- Budget : 10 940 € TTC financés par le Département de Charente (15%), la Banque des Territoires (50%), le Ministère (9%) et la Commune de Segonzac (26%).
- La restauration à été assurée en local
- L'hébergement à été déplacé sur la ville de Cognac par manque d'infrastructures d'hébergements
- Les salles de travail et de restitutions ont été mises à disposition de la mairie

IV. SPEED DATING - RENCONTRES ENTRE LES ÉCOLES ET LES TERRITOIRES PRÉSENTS

Les Parcs et les territoires

- Parc Périgord-Limousin avec la commune de Flavignac, située sur un paysage bocager et des élevages bovins. Elle est sous l'influence de l'agglomération de Limoges avec des travailleurs qui effectuent des navettes. Son bourg central est assez étendu avec un travail en cours sur les espaces publics, la désimperméabilisation et la végétalisation. → Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux ?
- Parc des Pyrénées ariégeoises sur deux thématiques dans le cadre de la révision de la Charte de parc : les granges-foraines avec des enjeux de patrimoine et de bâti traditionnel, des conflits d'usage et des changements de destination ; l'agriculture et le paysage pour anticiper les changements agricoles et éco-paysagers à l'échelle d'une vallée de montagne, dans l'optique d'une relocalisation de l'alimentation. → Ecole d'agronomie de Toulouse ?
- Parc des Marais du Cotentin et du Bessin: territoire de la Manche qui concerne 7 communes concernant l'arrêt d'une activité industrielle (carrière) sur environ 1000 ha de terres agricoles. Ce territoire cherche à écrire un projet de territoire autour de la Tourbière de Sèves, en lien avec un futur espace protégé. → Atelier thématique biodiversité?
- Parc de Brière sur les questions de nature en ville et en village, et en particulier l'intégration des questions de biodiversité dans l'aménagement des centres bourgs, en lien avec les ABC communaux. Les communes seraient intéressées pour être accompagnées sur la mise en place de stratégies de végétalisation ou des projets plus opérationnels.
- Parc de la Baie de Somme sur deux projets : Atlas de la biodiversité communale à l'échelle de 42 communes aux habitats variés, avec possibilité de travailler sur des plans d'action en faveur de la préservation et la valorisation de la biodiversité ; villages coutils (ceinturés de haies et de bocages) avec une thématique paysagère, biodiversité et socio-culturelle.

Les écoles et universités

- Université de Toulouse
- Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux
- Ecole d'agronomie de Toulouse
- Ecole d'urbanisme de Paris
- Ecole d'architecture Paris-Malaquais : master jeunes dans la ville et dans les territoires qui travaille à toutes les échelles du projet et s'intéresse aux questions d'alimentation territoriale (cuisine sur place, éducation au bien manger) et de villes santé → Parc du Périgord-Limousin ?
- École d'architecture de Paris Val de Seine : question des ressources et des matériaux de réemplois. Intéressé pour construire un atelier autour des questions de la pierre sèche, des matériaux géo-sourcés.

Directeur de publication :

Eric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Conception et Animation :

Nicolas Sanaa, Aménagement du Territoire FPNRF

Synthèse:

Estelle Carlier, ingénieure paysagiste.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France 27 rue des Petits Hôtels – 75010 Paris Tél 01 44 90 86 20 – Fax 01 45 22 70 78 info@parcs-naturels-regionaux.fr









